

COMMUNE DE THIGNONVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU AVEC LA DÉCLARATION DE PROJET CRÉATION D'UN STATIONNEMENT POUR L'USINE KEYOR (ex MAGRI)

CET AVIS ANNULE ET REMPLACE LE PRÉCÉDENT AVIS EN DATE DU 23 MAI 2017

Le Maire de Thignonville, par arrêté n° 2017- 013 en date du 6 juin 2017, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet de création d'un stationnement pour l'usine KEYOR (ex MAGRI).

Les objectifs principaux de cette déclaration de projet sont de permettre l'évolution de la société KEYOR notamment en permettant la réalisation d'une aire de stationnement à destination des salariés. Cette déclaration de projet envisagée par la commune de Thignonville relève de l'intérêt général notamment pour le développement économique et le maintien de la diversification de l'offre en matière de service et de commerces.

Le projet de mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet a fait l'objet d'un examen conjoint avec les personnes publiques associées, d'un avis de l'autorité environnementale de l'Etat et fera l'objet d'une **enquête publique qui se déroulera en Mairie de Thignonville pour une durée de 1 mois à partir du 1^{er} juillet 2017 à 9 h 00 et jusqu'au 1^{er} août 2017 à 17 h 00, avant d'être soumis à l'approbation du conseil municipal.**

A cet effet, Monsieur le président du tribunal administratif d'Orléans a désigné Monsieur Michel CARQUIS en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie aux jours et heures d'ouverture soit le jeudi de 9 h 30 à 12 h 00.

Les informations complémentaires relatives au Plan Local d'Urbanisme et à l'enquête publique et son dossier peuvent être demandées à l'accueil de la mairie.

Monsieur Michel CARQUIS, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la salle polyvalente de la Mairie de Thignonville aux jours et heures suivants :

- Le samedi 1^{er} juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00.
- Le jeudi 13 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00.
- Le mardi 1^{er} août 2017 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance des pièces du dossier soumis à enquête publique et les observations éventuelles du public pourront être :

- consignés dans le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert en mairie ;
- adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : Mairie de Thignonville – A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur Michel CARQUIS – 8 Rue de Sermaises – 45300 THIGNONVILLE ; soit à l'adresse électronique suivante : enquetepublicuemairiethignonville@orange.fr
- exprimées oralement au commissaire-enquêteur au cours des permanences susmentionnées.

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de la commune de Thignonville dès la publication du présent avis.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur transmis au maire dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public en Mairie de Thignonville ainsi que sur le site internet de la commune pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête.



Fait à Thignonville, le 6 juin 2017
Le Maire, Christophe-J. FAURE